

Argumentaire de la SASSA contre les compléments de titre prévus «Professional Bachelor » et « Professional Master» aux diplômes de formation professionnelle supérieure

Olten, 14 Juillet 2023

Sur la base de la [lettre ouverte de la FKG-CSS et de la SASSA](#) adressée aux membres de la CSEC-E le 24.01.2023, la Conférence des hautes écoles spécialisées suisses de travail social – SASSA – détaille ici, sous forme de résumé, les arguments contre les compléments de titres prévus.

La proposition de mise en œuvre du SEFRI du 06.04.23 prévoit des compléments de titre uniformes par type de diplôme (examen professionnel fédéral et diplôme ES: «Professional Bachelor»; examen professionnel fédéral supérieur «Professional Master»). Les titres «Professional Bachelor» et «Professional Master» sont assimilés aux formations professionnalisantes des Hautes Ecoles. Nous rejetons leur introduction dans la formation professionnelle supérieure, en nous appuyant sur les prises de position de [swissuniversities](#) (du 31.05.2023) et de la [FH Suisse \(du 24.05\)](#) pour les raisons suivantes.

La valeur des nouveaux titres n'est pas claire

- Conformément aux Directives de Bologne, les titres «Bachelor of Science/Arts» et «Master of Science/Arts» sont liés à une formation en haute école spécialisée de 180 (Bachelor) plus 90 (Master) ECTS et au couplage de l'enseignement et de la recherche. Les nouveaux compléments de titre ne remplissent pas ces conditions.
- Les nouveaux compléments de titre affaiblissent le statut de la maturité, en particulier celui de la maturité professionnelle. S'il devait être possible à l'avenir d'obtenir un titre de bachelor sans avoir préalablement obtenu une maturité, les jeunes professionnel·les pourraient être tentés de choisir cette voie supposée plus directe.
- Les compléments de titre suscitent de faux espoirs chez les futur·es étudiant·es, car les titulaires d'un diplôme fédéral (niveau 5 du CNC) ne remplissent pas les conditions d'accès aux études de bachelor HES. Pour pouvoir s'inscrire à des études de bachelor, ils devront continuer à prouver qu'ils remplissent les exigences en matière de culture générale au niveau de la maturité.

Les défis en matière de communication sont importants

- Sans un important travail de communication et d'information, les titres académiques et professionnels se mélangent, ce qui crée inutilement de la confusion chez les étudiant·es, les employeurs et les utilisateur·rices des prestations sociales (voir aussi [Position de la FSA du 24.05](#)).

La coexistence fructueuse des filières de formation dans le domaine social est menacée

- La nouvelle structure des titres comporte le risque d'une confusion des profils de formation dans le domaine social. Depuis 1999, la décision de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique ([CDIP](#)) clarifie la structuration des diplômes et les responsabilités des actrices et acteurs de la formation du degré secondaire II et du degré tertiaire (y inclus les hautes écoles spécialisées et les écoles supérieures) dans le domaine social. En complément, l'organisation faitière suisse du domaine social SAVOIRSOCIAL a mis en place, dans la formation professionnelle supérieure, un système de formation à trois niveaux basé sur le Cadre national des certifications formation professionnelle (CNC), avec des brevets fédéraux (niveau 5 du CNC), des diplômes des écoles supérieures (niveau 6 du CNC) et des examens professionnels supérieurs (niveau 7 du CNC).
- Cette coexistence des filières de formation dans le domaine social fonctionne bien selon les actrices et acteurs impliqués (voir aussi position [_SaSo](#), p. 2). La dernière preuve en date est la plateforme d'information réalisée conjointement par les actrices et acteurs de la formation dans le domaine social : <https://www.professionssociales.ch/>.
- Si les compléments de titre devaient servir de base à un changement de système, cela pourrait remettre en question la coopération existante. La proposition compromet donc un des objectifs du projet Positionnement des écoles supérieures, à savoir celui de renforcer la coopération entre les ES et les autres actrices et acteurs de la formation au sein d'une branche.